Proposition technique et financière pour l'appui à l'évaluation à mi-parcours (2020-2024) du Programme Décennal de l'Education en Guinée – ProDEG 2020-2029

IIPE-UNESCO

Version du 16 Décembre 2024

Contenu

1. Contexte 2
2. Présentation et justification de la démarche proposée 3
3. Objectifs 5
4. Composantes et livrables 6
 4.1. Analyse approfondie du financement de l'éducation en Guinée 6
 Livrable 7
 4.2. Revue à mi-parcours du ProDEG 8
 Livrables 9
 4.3. Mise-à-jour du ProDEG 10
 Livrables 12
5. Rôles, responsabilités et modalités de travail 12
6. Budget et chronogramme d'activités 15

Official Use Only

1. Contexte

Depuis 2020, le gouvernement de Guinée met en œuvre une stratégie sectorielle décennale pour le développement de l'éducation et de la formation. Au niveau d'orientations stratégiques, le Programme Décennal de l'Education en Guinée (ProDEG 2020-2029) vise à couvrir l'ensemble des besoins éducatifs de la population et constitue la stratégie unique des politiques éducatives des trois ministères du secteur, à savoir, le Ministère de l'Education Nationale et l'Alphabétisation (MEPUA), le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (METFPE), et le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI). Le ProDEG est structuré autour de six programmes prioritaires : i) Accès équitable à l'enseignement général, ii) Qualité et pertinence des enseignements, iii) Alphabétisation et éducation des adultes, iv) Extension et réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, v) Réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, et vi) Gouvernance et pilotage du système éducatif.

En ce qui concerne l'évaluation du ProDEG, il était initialement prévu qu'elle « se [ferait] à trois moments de sa mise en œuvre : une première évaluation intermédiaire après trois ans de mise en œuvre (début 2023) ; une deuxième évaluation intermédiaire trois ans plus tard (début 2026) et une évaluation finale (début 2030) »[1]. Cependant, bien que des rapports annuels de performance ont été produits régulièrement depuis 2020, aucune évaluation de la mise en œuvre du ProDEG n'a été réalisée jusqu'à présent.

Le ProDEG attribue au Secrétariat Technique pour la Coordination et le Pilotage du ProDEG (ST/CP-ProDEG) la responsabilité d'organiser l'évaluation de la mise en œuvre du ProDEG, qui, « à cet égard, […] préparera les Termes de Référence (ses objectifs et sa couverture), […] organisera l'appel d'offre et donnera son avis technique sur la sélection du cabinet ou bureau qui entreprendra l'évaluation »[2].

Dans le but d'organiser la première évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du ProDEG, le ST/CP-ProDEG a adressé une demande d'assistance technique à l'IIPE-UNESCO, à la suite de laquelle, une mission de l'IIPE-UNESCO s'est rendue fin février 2024 à Conakry pour mieux comprendre les besoins d'appui technique. Dans le cadre de la mission, des échanges et discussions ont eu lieu entre l'IIPE-UNESCO, le ST/CP-ProDEG, le Groupe Local des Partenaires de l'Éducation (GLPE/GSE), ainsi qu'avec les bureaux à Conakry de l'Agence Française pour le Développement (AFD) et l'Unicef.

La présente proposition a été développée par l'IIPE-UNESCO en réponse à la demande du ST/CP-ProDEG et tenant compte des échanges lors de la mission de l'IIPE-UNESCO à Conakry. Il s'agit ici d'une version préliminaire pour servir de base aux discussions avec les autorités sectorielles représentées par ST/CP-ProDEG.

[1] Programme Décennal de l'Education en Guinée ProDEG 2020-2029, Chapitre 5 : Coordination, Pilotage et Évaluation du ProDEG, Section «L'évaluation du ProDEG », pp. 72-89.
[2] Ibidem.

Official Use Only

2. Présentation et justification de la démarche proposée

Cette section présente la démarche proposée par l'IIPE-UNESCO pour appuyer à l'évaluation de mi-parcours du ProDEG.

Différentes approches pouvant être adoptées pour la réalisation d'une évaluation à mi-parcours, l'IIPE-UNESCO propose l'adoption d'une approche mixte, permettant de combiner les avantages d'une évaluation externe, notamment son indépendance, et les forces d'une évaluation interne. Dans l'**approche mixte** qui est proposée ici, *une appréciation externe à la performance du système – dans ce cas, sous la forme d'une analyse approfondie des dépenses de l'éducation – est intégrée à un processus d'évaluation et planification participatifs*.

Dans cette approche mixte et participative, les équipes sectorielles en charge de la mise en œuvre sont activement impliquées dans le processus d'évaluation/planification. Cette implication directe contribue à une meilleure appropriation et traduction aux niveaux institutionnel et organisationnel des résultats de l'appréciation externe et favorise davantage l'apprentissage organisationnel et le renforcement durable des capacités endogènes de planification et pilotage. L'approche mixte et participative pour l'évaluation à mi-parcours du ProDEG vise également à assurer la légitimité des conclusions de la revue et à responsabiliser davantage les équipes en charge de la planification et du pilotage éducatifs de l'implémentation des recommandations issues de ce processus.

Comme prévu par le cadre de suivi et évaluation du ProDEG, les **principales questions** auxquelles doit répondre l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du ProDEG sont :

- « Le ProDEG, a-t-il atteint ses objectifs intermédiaires ? »
- « La mise en œuvre du ProDEG, a-t-elle respecté les priorités du Programme Décennal ? Sinon, pourquoi ? »
- « Quelles stratégies ont été réussies et lesquelles ont été moins réussies ? Pourquoi ? »
- « Quelles leçons peuvent être apprises pour l'avenir (pour une prochaine phase de mise en œuvre du ProDEG) ? »[3]

Autrement dit, *il s'agit de réaliser une revue à mi-parcours portant sur l'ensemble de la première phase de mise en œuvre (2020-2023) en vue i) d'apprécier l'état d'avancement dans la mise en œuvre du ProDEG au regard des objectifs et cibles initialement fixés, ii) d'identifier les facteurs internes et externes ayant affecté les performances du ProDEG, et iii) de proposer, sur la base des leçons apprises, des mesures remédiatrices pour la seconde phase (2025-2029)*.

La revue à mi-parcours constitue également une opportunité unique pour articuler davantage les initiatives programmatiques plus récentes avec la stratégie plus globale de développement du secteur de l'éducation, mise en avant par le ProDEG. Dans ce sens, il convient de noter l'adoption récente du Pacte de Partenariat et

[3] Ibidem.

Official Use Only

l'élaboration du programme de mise en mise œuvre de ce dernier prévue sur la période 2025-2028, dans le cadre des financements du Partenariat mondial pour l'éducation. La reforme prioritaire sous-tendant le Pacte de Partenariat porte sur la « Professionnalisation des corps enseignants pour une performance accrue et durable du secteur de l'éducation ». A travers la disponibilisation des enseignants qualifiés, compétents, motivés et fidélisés, le but final est qu'« une plus forte proportion des enfants scolarisables au niveau de l'enseignement de base bénéficient d'un enseignement-apprentissage (formel / non formel) inclusif et de qualité ». Bien que les interventions du Pacte de Partenariat se concentrent sur l'enseignement de base, il est nécessaire d'assurer leur articulation programmatique – ainsi que l'articulation au niveau des financements, de la coordination et du suivi – avec l'ensemble des stratégies du secteur pour la seconde phase du ProDEG (2025-2029).

Le ProDEG précise que « la méthodologie de l'évaluation […], dans tous les cas, […] se basera sur **plusieurs sources** : les rapports annuels de performance et autres produits des activités de pilotage ; des entretiens et discussions avec les parties prenantes ; des études et/ou enquêtes spécifiques et une analyse des indicateurs qui se concentre sur les indicateurs clés de performance ». Les *rapports annuels de performance* constituent, donc, une des principales sources disponibles que l'évaluation mobilisera. Les rapports disponibles offrent un compte-rendu assez détaillé et complet des activités mises en œuvre, ainsi que des dépenses sectorielles gouvernementales, de 2020 à 2023. Cependant, les questions sur la pertinence, l'efficacité et l'équité de ces interventions n'y sont pas abordées de façon systématique. Afin d'aborder ces questions – qui sont au cœur de la revue à mi-parcours –, il est nécessaire de compléter la base de connaissances actuelle par des angles d'analyse complémentaires.

En consultation avec les autorités nationales et les partenaires au développement, il a été jugé pertinent qu'une **analyse approfondie des dépenses publiques dans le secteur de l'éducation et de la formation de 2020 à 2023** contribuerait à consolider et compléter la base de connaissances disponible dans le domaine, mettant l'accent sur le volume, l'efficience et l'équité des dépenses publiques dans le secteur. À présent, les principales références disponibles à cet égard sont la revue de dépenses du secteur de l'éducation de 2014, le Rapport d'Etat du Système Educatif National (RESEN) datant de 2017 et une récente revue globale de dépenses publiques réalisée par la Banque Mondiale en 2021. Cette dernière comporte une analyse des indicateurs de l'éducation dont les données de référence s'arrêtent en 2018 pour certains et 2019 pour d'autres, ne couvrant donc pas la première phase de mise en œuvre du ProDEG qui est l'objet de la revue à mi-parcours.

Dans la démarche d'assistance technique proposée par l'IIPE-UNESCO, les informations supplémentaires apportées par l'analyse des dépenses seront mises à disposition des équipes sectorielles. Ces équipes seront orientées, dans le cadre de la ***revue à mi-parcours****, vers les questions de l'évaluation et devront y répondre sur la base des éléments factuels à leur disposition, ainsi que de leurs connaissances sur la mise en œuvre des politiques, programmes et projets, construisant ainsi une compréhension commune plus complète des facteurs contribuant à la réussite ou inhibant l'efficacité des stratégies mises en place. Ce travail analytique de nature évaluatrice se poursuivra ensuite par la* ***mise-à-jour du ProDEG****, toujours dans une*

Official Use Only

modalité favorisant l'implication directe des responsables de la planification et mise en œuvre.

En synthèse, à travers la présente offre technique de l'IIPE-UNESCO, il est proposé de réaliser l'évaluation à mi-parcours du ProDEG en trois étapes successives, à savoir :

1. Une **analyse approfondie du financement de l'éducation en Guinée** ; permettant de compléter l'information factuelle disponible sur l'investissement en éducation depuis 2020 et d'offrir une appréciation externe de la suffisance et l'efficience de ces investissements pour adresser de façon équitable les priorités du secteur lors de la première phase du ProDEG ;
2. Une **revue à mi-parcours** proprement dite ; contribuant, par une approche participative, à mobiliser et capitaliser au niveau organisationnel les connaissances des équipes en charge de la mise en œuvre, dans le but de comprendre les facteurs de réussite et/ou de blocage des stratégies déployées et de tirer collectivement les leçons apprises servant de base à la formulation des recommandations pour la mise à jour du ProDEG ;
3. La **mise-à-jour du ProDEG** ; plus concrètement, la production d'une note de cadrage qui, à la suite des recommandations de la revue à mi-parcours, précise les ajustements programmatiques et met à jour les dispositifs de suivi et évaluation, ainsi que les prévisions financières et budgétaires pour la période 2025-2029. Une approche participative, avec forte implication des équipes nationales, est également proposée pour cette étape.

Les disparités liées au **genre** seront systématiquement prises en compte dans les trois composantes de manière transversale à la fois dans la perspective analytique (revue des dépenses publiques, et évaluation du ProDEG) mais aussi dans les stratégies renouvelées pour la seconde phase du ProDEG (mise à jour du plan sectoriel pour la phase 2026-2029). La **section 4.4** donne davantage de détails.

3. Objectifs

L'objectif général de l'assistance technique est d'assurer au Secrétariat Technique pour la Coordination et le Pilotage du ProDEG l'appui technique pour la réalisation de la première évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du ProDEG, couvrant la période allant de 2020 à 2024, par une démarche contribuant à l'apprentissage organisationnel et au renforcement durable des capacités endogènes de planification et pilotage des programmes prioritaires du secteur de l'éducation.

Cet objectif général comporte trois objectifs spécifiques :

1. Compléter – par la réalisation d'une analyse approfondie des dépenses de l'éducation 2020-2023 – la base de connaissances disponible sur la suffisance et l'efficience des investissements réalisés dans le secteur de l'éducation pour adresser de façon équitable les priorités du secteur.

2. Mener, par une méthode participative avec l'implication directe des équipes sectorielles en charge de la planification et mise en œuvre des programmes

Official Use Only

prioritaires du secteur, une revue de la performance globale du système éducatif par rapport aux cibles du ProDEG, ainsi que de la pertinence, efficacité et équité de ses programmes prioritaires, mobilisant les éléments factuels disponibles et capitalisant sur les connaissances des acteurs impliqués dans la mise en œuvre. La revue à mi-parcours aboutira à des recommandations pour la mise à jour du ProDEG en vue de la seconde phase de mise en œuvre (2025-2029).

3. Procéder, toujours par une méthode participative, à la mise-à-jour du ProDEG, plus concrètement, à l'introduction d'ajustements programmatiques, à la mise à jour des dispositifs de suivi et évaluation pertinents, ainsi qu'à l'actualisation des prévisions financières et budgétaires pour la période 2025-2029.

La proposition technique comporte trois composantes, chacune en lien avec un des trois objectifs spécifiques. La section 2 ci-après fournit davantage de détails sur la méthodologie de travail pour chacune des trois composantes et les livrables intermédiaires et finaux qui y sont associés.

4. Composantes et livrables

4.1. Analyse approfondie du financement de l'éducation en Guinée

L'analyse approfondie du financement de l'éducation en Guinée consistera à apprécier de façon systématique la suffisance, l'efficience et l'équité des dépenses publiques en Guinée pour répondre aux priorités du secteur de l'éducation et de la formation, avec un accent particulier sur la période correspondant à la première phase de mise en œuvre du ProDEG (2020-2023)[4].

L'accent se posera sur les dépenses gouvernementales. Dans la mesure du possible et en fonction de données disponibles, l'analyse sera étendue aux dépenses privées (dépenses des ménages et dépenses du secteur privé en éducation) et aux dépenses des partenaires techniques et financiers actifs dans le secteur de l'éducation en Guinée, afin d'estimer l'importance relative de l'investissement domestique public dans l'ensemble des investissements dans le secteur.

D'une manière générale, l'analyse approfondie des dépenses d'éducation et de formation en Guinée s'attachera à répondre aux questions ci-dessous :

(i) Quel est le volume de financements publics, privés, et externes investis dans le secteur de l'éducation et de la formation au cours de la première phase de mise en œuvre du ProDEG (2020-2023) ? Il s'agira d'examiner les financements alloués au secteur de l'éducation et de la formation, en mettant en évidence les tendances de dépenses au fil du temps.
(ii) Combien contribue chacune des sources de financement et sur quoi (types de dépenses) sont dirigées les ressources ? Cette analyse s'intéresse à la répartition des ressources entre les différents niveaux d'éducation (primaire, secondaire,

[4] Au besoin, l'analyse devra remonter à l'année 2018, qui constitue l'année de référence pour la plupart des cibles du ProDEG.

Official Use Only

supérieur), les régions géographiques et les catégories de dépenses (salaires, infrastructures, programmes éducatifs, etc.).

(iii) Les dépenses publiques en éducation, répondent-elles aux critères d'efficacité et d'efficience ? Il s'agit ici d'analyser la qualité des dépenses, en évaluant si les fonds sont utilisés de manière à répondre aux priorités du secteur de l'éducation et, in fine, aux besoins des apprenants, ainsi que de façon à maximiser les résultats éducatifs.

(iv) Les dépenses publiques en éducation, favorisent-elles l'équité ? Il s'agit d'évaluer, sous le prisme de l'équité, l'allocation des ressources publiques entre les différents groupes des bénéficiaires. Ceci passe par l'analyse de l'accès aux services éducatifs, en examinant les obstacles financiers, géographiques, ou socio-culturels qui pourraient limiter la participation de certains groupes de population.

(v) Quels sont les principaux mécanismes de financements à travers lesquels les ressources sont acheminées y compris dans le cadre de la décentralisation et déconcentration ?

(vi) Quelle est la performance du système de gestion des finances publiques (GFP) mis en place pour renforcer la responsabilité financière au niveau sectorielle et quelle est la performance des modalités de financements externes (financements projets, financements alignés de type FCE/BAS) ?

L'analyse impliquera à la fois une analyse quantitative de financements publics (domestiques et externes) et privés (ménages et entreprises), ainsi qu'une analyse qualitative auprès des principales parties prenantes du secteur de l'éducation et de la formation. Ces deux approches seront complétées par une revue extensive des documents nationaux et sectoriels pertinents.

En fournissant des statistiques plus à jour et des éléments analytiques probants et détaillés sur la manière dont les ressources injectées dans le secteur de l'éducation et de la formation sont utilisées, l'analyse offrira une appréciation indépendante de la suffisance, l'efficience et l'équité des dépenses publiques dans le secteur, identifiant des domaines pour améliorer l'utilisation des financements du secteur au cours de la seconde phase du ProDEG (2025-2029). Les résultats de cette analyse alimenteront, par la suite, la revue à mi-parcours et la mise à jour du ProDEG.

Livrable

Les résultats de l'analyse seront compilés dans un **rapport analytique détaillé**, comportant également les conclusions et l'identification des domaines prioritaires d'amélioration de la gestion financière, la rationalisation et l'optimisation de l'utilisation des ressources disponibles. Dans chaque domaine d'amélioration, des pistes d'action seront proposées. Ces pistes seront ensuite soumises à la considération des équipes sectorielles, dans le cadre de la revue à mi-parcours (voir composante 2).

Un **atelier de restitution** sera également organisé afin de disséminer les résultats et conclusions de l'analyse au-delà des équipes sectorielles directement impliquées dans la revue à mi-parcours.

Official Use Only

4.2. Revue à mi-parcours du ProDEG

L'exercice de revue à mi-parcours visera à *fournir une évaluation systématique et complète, par les équipes sectorielles en charge de la planification et de la mise en œuvre des programmes prioritaires du ProDEG, des progrès réalisés par le secteur de l'éducation et de la formation par rapport aux objectifs initialement fixés dans le ProDEG sur la période 2020-2024*, en vue d'informer la programmation de la seconde phase de mise en œuvre du plan (2025-2029).

Les critères de la revue seront principalement axés sur *la pertinence, l'efficacité* et *l'équité* des programmes prioritaires, stratégies et interventions du ProDEG. L'approche analytique intégrera une dimension descriptive et une dimension explicative. La première, pour rendre compte des progrès quantitatifs réalisés dans chacun des six programmes prioritaires cités dans l'introduction. La dimension explicative, à son tour, vise à mettre en évidence les facteurs favorables et défavorables à la réalisation des objectifs du ProDEG sur la période considérée, ce qui contribuera à la formulation des recommandations portant sur des réajustements programmatiques au ProDEG.

L'exercice consistera à :

(i) Apprécier l'état d'avancement dans la mise en œuvre du ProDEG au regard des objectifs et cibles initialement fixés portant sur l'ensemble de la première phase (2020-2023) ;
(ii) Identifier et analyser les facteurs internes et externes ayant affecté les performances du ProDEG, y compris le contexte socio-politique national, les financements mobilisés et les capacités de l'administration éducative aux différents niveaux de la chaîne de mise en œuvre,
(iii) Élaborer des recommandations de mesures et stratégies remédiatrices en vue d'accélérer l'atteinte des objectifs du ProDEG.

L'analyse sera faite par les équipes sectorielles, selon les orientations méthodologiques et à l'aide d'outils spécifiquement développés par l'IIPE-UNESCO pour cet exercice. L'IIPE-UNESCO veillera à la rigueur méthodologique et assurera la consolidation et synthèse des productions des équipes (au nombre de six, une par programme prioritaire).

Les orientations et l'appui aux équipes sectorielles se feront en modalité de travail présentiel – lors des ateliers résidentiels de production – et à distance, à travers un espace de travail collaboratif en ligne créé pour cet appui dans le Campus IIPE Virtuel. Trois (3) ateliers résidentiels d'une durée maximale de cinq (5) jours chacun sont prévus au total dans le cadre de cette composante.

La démarche proposée pour cette composante se structure autour de quatre étapes, à savoir :

Official Use Only

- **Étape 1 : Préparation et institutionnalisation de la Revue à Mi-Parcours** Cette première étape démarrera dès le début de l'assistance technique, au même temps que la composante 1. Il s'agit d'appuyer le ST/CP-ProDEG dans la rédaction et la validation des **termes de référence de la revue à mi-parcours** et dans la **composition des groupes de travail** chargés de l'analyse des programmes prioritaires. Cette étape comprend également la création de l'**espace de travail en ligne**, la mobilisation des données et la production des outils d'analyse de la performance qui seront utilisés par les groupes de travail.
- **Étape 2 : Analyse de la performance du système, état de lieux de la mise en œuvre et analyse de la pertinence des politiques, programmes et stratégies.** La deuxième étape implique la préparation et le déroulement du **premier atelier présentiel**, regroupant l'ensemble des groupes de travail, pour impartir les orientations méthodologiques portant sur l'analyse de la performance du système, la documentation de la mise en œuvre et l'analyse de la pertinence des stratégies déployées. Le travail se poursuit en ligne, englobant le développement d'une base de documentation et la consolidation et la mise en commun des résultats des groupes de travail.
- **Étape 3 : Analyse de l'efficacité et l'équité des politiques, programmes et stratégies, analyse des facteurs favorables et défavorables à la mise en œuvre, identification des problématiques émergentes.** Dans cette étape, l'accent se pose sur l'efficacité et l'équité des politiques, programmes et stratégies et recouvre l'analyse des facteurs favorables et défavorables à la mise en œuvre, ainsi que l'identification des problématiques émergentes. Les orientations méthodologiques aux groupes de travail pour cette étape seront imparties lors du **deuxième atelier présentiel** et le travail se poursuivra ensuite en ligne, jusqu'à la consolidation et la mise en commun des résultats des différents groupes.
- **Étape 4 : Formulation des recommandations pour la mise à jour du ProDEG.** Cette dernière étape consiste en la formulation des recommandations pour la mise à jour du plan sectoriel de l'éducation par les équipes respectives, avec la facilitation de l'équipe l'IIPE-UNESCO, lors du **troisième atelier présentiel** et en ligne. Cette étape culmine avec la finalisation et la diffusion du rapport final de la revue à mi-parcours.

Livrables

Le livrable principal de la revue à mi-parcours est un **rapport final** comprenant :

- Un résumé exécutif ;
- L'état de lieux de la mise en œuvre et les résultats des programmes prioritaires ;
- Une appréciation de la performance du secteur par rapport aux objectifs établis pour la période 2020-2024 ;
- Une appréciation de la pertinence, efficacité et équité des programmes prioritaires du ProDEG face aux priorités du secteur ;
- Des recommandations pour la mise à jour du ProDEG.

Official Use Only

Le rapport se basera sur les productions des équipes sectorielles lors des ateliers résidentiels et dans l'espace de travail collaboratif en ligne, l'IIPE-UNESCO restant responsable de veiller à la qualité technique et d'assurer l'harmonisation et la consolidation de ces productions.

Deux versions partielles et préliminaires du rapport seront élaborées et diffusées pour commentaires, la première à la fin de l'étape 2 et la deuxième à la fin de l'étape 3. Ces rapports intermédiaires reflèteront le progrès réalisé à chaque moment du processus et contribueront à valider, de façon progressive, les résultats du travail des équipes sectorielles impliquées dans la revue.

4.3. Mise-à-jour du ProDEG

La mise-à-jour du ProDEG visera à refléter les conclusions de la revue à mi-parcours dans les programmes prioritaires du ProDEG 2020-2029, de façon à établir le cadre opérationnel pour sa seconde phase mise en œuvre (2025-2029) par les trois ministères concernés. L'exercice consiste à réaliser des ajustements programmatiques et à introduire des mesures remédiatrices jugées pertinentes pour atteindre les priorités du secteur, celles-ci également révisées à l'aune de l'évolution du contexte socioéducatif et de l'appréciation de la capacité du système éducatif à adresser de façon efficace les problématiques sectorielles.

Plus spécifiquement, l'assistance technique à la mise à jour du ProDEG consistera en :

i) Appuyer les équipes sectorielles dans la révision les stratégies du ProDEG afin d'implémenter les recommandations de la revue à mi-parcours, ce qui pourra aboutir à des ajustements aux cibles des programmes et sous-programmes actuels, la révision/modification des stratégies initialement envisagées ou bien la conception de nouvelles stratégies et/ou sous-programmes ;

ii) Mettre à jour le modèle de simulation financière et économique (MSFE) pour intégrer les ajustements et modifications programmatiques envisagées par les équipes sectorielles ; réaliser des nouvelles projections de coût, ainsi que les prévisions budgétaires du secteur de l'éducation pour la mise en œuvre de la seconde phase du ProDEG (préparation des scénarios) et faciliter le dialogue politique intra-sectoriel déterminant les prévisions financières pour la mise en œuvre des différents programmes prioritaires pendant la seconde phase du ProDEG 2020-2029 ;

iii) Réviser le cadre de résultats du ProDEG, non seulement pour refléter les ajustements programmatiques, mais aussi afin de le recentrer sur un nombre réduit d'indicateurs de performance plus stratégiques et faciles à renseigner, pour un suivi plus régulier et efficace ;

iv) Contribuer à la rédaction d'une note de cadrage de politique sectorielle qui consolidera les principaux ajustements en termes de stratégies, actions remédiatrices apportées au ProDEG à l'issue de la revue, les nouvelles

Official Use Only

projections sur le financement du secteur issues du MSFE, et enfin le cadre de suivi et évaluation mis à jour.

La mise-à-jour du ProDEG sera orientée par les conclusions des travaux des équipes sectorielles, appuyées par l'équipe de l'IIPE-UNESCO lors des ateliers présentiels et à distance, à travers l'espace de travail collaboratif en ligne. Les conclusions de leurs travaux détermineront, avec le soutien de leur hiérarchie, les ajustements programmatiques au ProDEG pour sa deuxième phase de mise en œuvre. L'IIPE-UNESCO restera responsable, en collaboration avec les départements concernés des trois ministères impliqués et sous la supervision du ST/CP-ProDEG, de mettre à jour le MSFE et de préparer des nouvelles projections financières, facilitera l'arbitrage intra-sectoriel et assurera la mise à jour du cadre de suivi et évaluation, en ligne avec les ajustements programmatiques approuvés par les autorités éducatives. L'IIPE-UNESCO contribuera également à la rédaction de la note de cadrage afin de systématiser les résultats de la revue à mi-parcours, assurer l'intégration des ajustements programmatiques au ProDEG pour la période 2025-2029 et d'y inclure les prévisions financières ainsi que les dispositifs de suivi et évaluation référant à la seconde phase de la mise en œuvre du programme décennal.

La démarche proposée pour la mise-à-jour du ProDEG comporte trois étapes :

- **Étape 1 : Définition d'ajustements programmatiques au ProDEG** en vue de sa deuxième phase de mise en œuvre. La composition des équipes sectorielles ayant réalisé la revue à mi-parcours sera révisée en fonction des recommandations issues de la revue et les équipes sectorielles recomposées seront, maintenant, chargées de proposer les ajustements programmatiques permettant de mettre en œuvre les recommandations de la revue[5]. Lors du **premier atelier résidentiel**, l'IIPE-UNESCO fournira les orientations méthodologiques et facilitera, avec l'appui du ST/CP, les discussions au sein de chaque équipe afin de déterminer les ajustements programmatiques qui devront être faits au ProDEG. Il sera également l'occasion de réviser, en dialogue avec les équipes sectorielles, les paramètres pertinents pour les projections des coûts de programmes prioritaires, ainsi que les indicateurs de suivi et évaluation. Ce travail se poursuivra à distance, dans l'espace de travail collaboratif en ligne.
- **Étape 2 : Discussion de scénarios et arbitrage intra-sectoriel.** Avec la collaboration du ST /CP et des équipes sectorielles, l'IIPE-UNESCO mettra à jour le MSFE afin de refléter les ajustements programmatiques proposés par les équipes sectorielles. Des nouvelles projections des coûts et des financements de l'éducation seront réalisées, donnant lieu à des scénarios de mise en œuvre alternatifs, qui seront discutés avec les équipes sectorielles, avant d'être présentés aux autorités des trois ministères, pour le choix du scénario servant de cadre pour la mise en œuvre de la seconde phase du ProDEG. Le travail

[5] Il est attendu et envisagé que l'équipe chargée de la mise-à-jour d'un programme prioritaire soit majoritairement composée par des membres de l'équipe impliquée dans la revue à mi-parcours, d'autres membres pouvant s'y ajouter et la taille totale de l'équipe pouvant être ajustée en fonction du teneur des recommandations.

Official Use Only

commencera en ligne, avec la présentation et discussion avec les équipes sectorielles des scénarios préliminaires et se poursuit lors d'un **deuxième atelier résidentiel**. Pendant l'atelier, une instance sera réservée aux autorités des trois ministères, pour l'arbitrage intra-sectoriel. Le travail se poursuivra en ligne avec les équipes sectorielles, pour la mise en commun des résultats des projections financières et pour aligner les cibles aux prévisions des ressources.

- **Étape 3 : Rédaction de la note de cadrage.** Sous l'orientation du ST/CP, l'IIPE-UNESCO contribuera à la rédaction de la note de cadrage pour la mise en œuvre de la seconde phase du ProDEG. Cette note de cadrage précisera les ajustements programmatiques introduits au ProDEG 2020-2029, les dispositifs de suivi et évaluation pertinents et les prévisions budgétaires, par programme prioritaire, pour sa mise en œuvre pendant la période 2025-2029. L'appui se réalisera pour la plupart à distance et par la communication directe avec le ST/CP, l'espace de travail collaboratif en ligne pouvant être utilisé pour la consultation auprès des équipes sectorielles, au besoin. Un **dernier atelier résidentiel** est prévu, pouvant être ouvert à une audience élargie, pour la restitution des résultats de l'évaluation à mi-parcours, portant l'accent sur l'orientations stratégiques pour la mise en œuvre de la seconde phase du ProDEG. Sous l'initiative et la responsabilité du ST/CP et des autorités des trois ministères concernés, l'atelier pourra également servir d'occasion pour lancer le développement des cadres de dépenses à moyen terme 2026-2029, ainsi que des plans annuels de travail des institutions concernées.

Livrables

Le livrable principal de la mise-à-jour du ProDEG est une **note de cadrage de politique sectorielle pour la mise en œuvre de la seconde phase (2025-2029) du ProDEG 2020-2029**, contenant :

- Une description des ajustements aux programmes prioritaires du ProDEG 2020-2029, en vue de la deuxième phase de mise en œuvre (2025-2029) ;
- Un cadre de résultats mis à jour, ajusté et recentré sur les indicateurs clés de performance du ProDEG ;
- Des prévisions budgétaires pour la période 2025-2029 par programme prioritaire et pour l'ensemble du secteur de l'éducation.

Le **modèle de simulation financière et économique** mis à jour constitue un livrable intermédiaire nécessaire pour la réalisation du livrable final de cette composante.

4.4. Prise en compte du genre dans les trois composantes

Composante	Propositions d'intégration du genre
1. Analyse approfondie du financement de l'éducation	

Official Use Only

L'analyse des dépenses publiques intégrera systématiquement une perspective de genre, notamment à travers : • L'examen de la répartition des ressources selon le genre des bénéficiaires dans les différents niveaux d'enseignement • L'analyse des dépenses spécifiquement destinées à promouvoir l'égalité de genre (ex: bourses pour les filles, installations sanitaires adaptées, programmes de lutte contre les violences basées sur le genre) • L'évaluation de l'impact différencié des dépenses publiques sur la scolarisation et la rétention des filles et des garçons • L'analyse des disparités de genre dans l'allocation des ressources humaines (répartition femmes/hommes dans le personnel enseignant et d'encadrement)"
2. Revue à mi-parcours du PRODEG
La revue à mi-parcours du ProDEG intégrera l'égalité de genre comme dimension transversale de l'analyse. Concrètement, cela implique : • L'évaluation systématique des progrès réalisés vers les objectifs d'égalité de genre tels qu'initialement fixés dans le ProDEG • L'analyse de l'efficacité des stratégies mises en œuvre pour promouvoir la scolarisation et la réussite scolaire des filles • L'identification des obstacles persistants à l'égalité de genre dans l'éducation • La formulation de recommandations spécifiques pour renforcer la promotion de l'égalité de genre"
3. Mise à jour du ProDEG
La mise à jour du ProDEG accordera une attention particulière à l'intégration systématique de la dimension genre à travers : • La révision et le renforcement des stratégies visant l'égalité de genre dans tous les programmes prioritaires • L'identification de mesures spécifiques pour accélérer les progrès vers l'égalité de genre dans l'éducation • L'inclusion d'indicateurs genre-sensibles dans le cadre de résultats mis à jour • Le renforcement des mécanismes de suivi-évaluation de l'égalité de genre dans le secteur

5. Rôles, responsabilités et modalités de travail

L'équipe de l'IIPE

Pour mener à bien l'ensemble des activités décrites précédemment et eu égard au calendrier et délais fort exigeants, l'IIPE mobilisera une équipe de quatre expert.es en planification, suivi et évaluation des politiques sectorielles, coûts et financement et statistiques de l'éducation. L'équipe sera composée de deux expert.es senior et de deux expert.es associé.es comme indiqué ci-dessous :

(i) Expert.e principal en planification et financement de l'éducation ;

Official Use Only

(ii) Expert.e principal en planification, suivi et évaluation des politiques éducatives ;
(iii) Expert.e associé.e en planification et analyse sectorielle ;
(iv) Expert.e associé.e en statistiques de l'éducation.

D'autres expert.es de l'IIPE-UNESCO pourront être éventuellement invité.es par l'équipe en charge de cette assistance technique à contribuer dans certaines activités, si des expertises sur des domaines plus spécifiques s'avèrent nécessaires à des moments spécifiques.

L'équipe de l'IIPE-UNESCO sera responsable de la réalisation de l'analyse approfondie des financements de l'éducation, avec la collaboration du ST/CP et des équipes sectorielles notamment pour mobiliser les données disponibles. L'équipe de l'IIPE-UNESCO sera aussi responsable d'orienter et appuyer les équipes sectorielles dans la réalisation de la revue à mi-parcours et la définition des ajustements programmatiques au ProDEG 2020-2029 et assurera la production des livrables intermédiaires et finaux, restant responsable de leur qualité technique.

L'appui de l'équipe de l'IIPE-UNESCO aux équipes sectorielles pour la revue à mi-parcours et la mise-à-jour du ProDEG se réalisera en présentiel lors des ateliers résidentiels de productions prévus dans chaque composante et aussi en ligne, dans l'espace de travail collaboratif qui sera créé à ces fins dans le Campus Global IIPE. Le travail en ligne se poursuivra selon un calendrier communiqué au début du processus, précisant les délais et les résultats attendus à la fin de chaque étape.

Le Secrétariat Technique pour la Coordination et le Pilotage du ProDEG 2020-2029

En tant qu'entité sectorielle responsable de l'organisation de l'évaluation à mi-parcours, le ST/CP sera le principal interlocuteur de l'équipe de l'IIPE-UNESCO, devant donner son accord et contribuer pour la mise en œuvre du plan de travail détaillé agrée avec l'IIPE-UNESCO. Le plan de travail détaillé sera arrêté au démarrage de l'assistance technique. Un plan de travail préliminaire est proposé ci-dessous (voir section 6).

Le ST/CP sera responsable de tenir les autorités des trois ministères du secteur de l'éducation et le Groupe Local des Partenaires de l'Education (GLPE) informés de toutes les activités relatives à l'évaluation à mi-parcours du ProDEG 2020-2029 et à l'assistance technique de l'IIPE-UNESCO pour sa réalisation, ainsi que des résultats intermédiaires atteints à chaque étape. Il devra communiquer à l'IIPE-UNESCO les recommandations et orientations issues de ces instances et veiller à leur application.

Le ST/CP coordonnera également la mobilisation des agent.es et cadres des trois ministères pour composer les équipes techniques sectorielles, en fonction des besoins de l'exercice et devra veiller à la participation effective des membres désigné.es aux activités prévues, dans les délais établis.

Le ST/CP facilitera l'accès de l'équipe de l'IIPE-UNESCO à la documentation et aux données existantes dans le secteur, devant identifier les départements ministériels en possession de l'information requise et assurer la liaison entre ceux-ci et l'équipe de l'IIPE-UNESCO.

Official Use Only

Le Comité interministériel de pilotage et de coordination de l'éducation

Par rapport à la coordination et dialogue sectoriel, le ProDEG 2020-2029 dispose que le « Comité Interministériel de Pilotage et de Coordination de l'Education (CIPC) restera responsable […] de la coordination de la mise en œuvre du ProDEG au niveau politique », un de ses rôles majeurs étant de « veiller à la bonne marche du [ProDEG} sur les plans administratif, technique et financier vis-à-vis du Gouvernement et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et Sociaux ». Par rapport à l'évaluation, le ProDEG prévoit que « le CIPC sera mis au courant de chaque phase de ce processus ». Le ProDEG prévoit encore que « le CIPC aura une présidence tournante entre les trois ministères changeant chaque année »[6], mais anticipe que « le bon fonctionnement du CIPC exige un nouvel arrêté interministériel conjoint qui [..] clarifiera son rôle et ses attributions ». Il s'agira donc de vérifier l'instance actuellement responsable, au niveau politique, de la coordination de la mise en œuvre du ProDEG et de l'inviter à exercer le rôle qui lui est réservé dans l'évaluation.

Les équipes techniques sectorielles

Des équipes techniques sectorielles seront formées, au nombre de six, et chargées de réaliser, sous l'orientation et avec l'appui de l'IIPE-UNESCO, la revue à mi-parcours et d'intégrer aux programmes prioritaires du ProDEG les ajustements permettant de répondre aux recommandations issues de la revue. La composition des équipes sera définie conjointement entre le ST/CP, les autorités ministérielles concernées et l'IIPE-UNESCO, tenant compte des profils requis pour le bon déroulement de l'exercice.

Afin d'assurer une approche inclusive et participative, outre les agent.es et cadres ministériels, d'autres parties prenantes du secteur de l'éducation et de la formation pourront être invitées à désigner des représentants pour participer aux différentes équipes sectorielles, comme les associations d'enseignants, et de parents d'élèves, de même que les structures éducatives déconcentrées. En fonction de besoins, l'équipe pourra être élargie aux autres ministères notamment le Ministère en charge du Budget et/ou celui en charge des Finances, le ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, et le Ministère du Plan et de la Fonction Publique.

Les membres des équipes sectorielles devront être formellement désignés et devront être disponibles pour réaliser les activités établies dans le plan de travail détaillé, dans les délais prévus et selon les orientations imparties par l'équipe de l'IIPE-UNESCO à chaque étape. Outre la participation aux ateliers résidentiels, les membres des équipes sectorielles devraient pouvoir consacrer, en moyenne, environ huit heures hebdomadaires aux activités de l'évaluation, à partir de l'étape 2 de la composante 2 et jusqu'à la conclusion de l'étape 2 de la composante 3. Les équipes seront également mobilisées pour accompagner la mise en œuvre de la composante 1, avec une dédication moins intensive que lors des composantes 2 et 3 et des contributions plus limitées à faciliter l'accès à l'information pertinente pour l'analyse de dépenses et à participer aux discussions des résultats de l'analyse de dépenses.

[6] Programme Décennal de l'Education en Guinée ProDEG 2020-2029, Chapitre 5 : Coordination, Pilotage et Évaluation du ProDEG, Section « La coordination du ProDEG », pp. 66-69.

Official Use Only

6. Budget et chronogramme d'activités

Le budget estimé pour cet appui s'élève à 608 991 dollars américains (USD). La répartition et le détail du budget sont fournis dans le fichier Excel en annexe.

Official Use Only

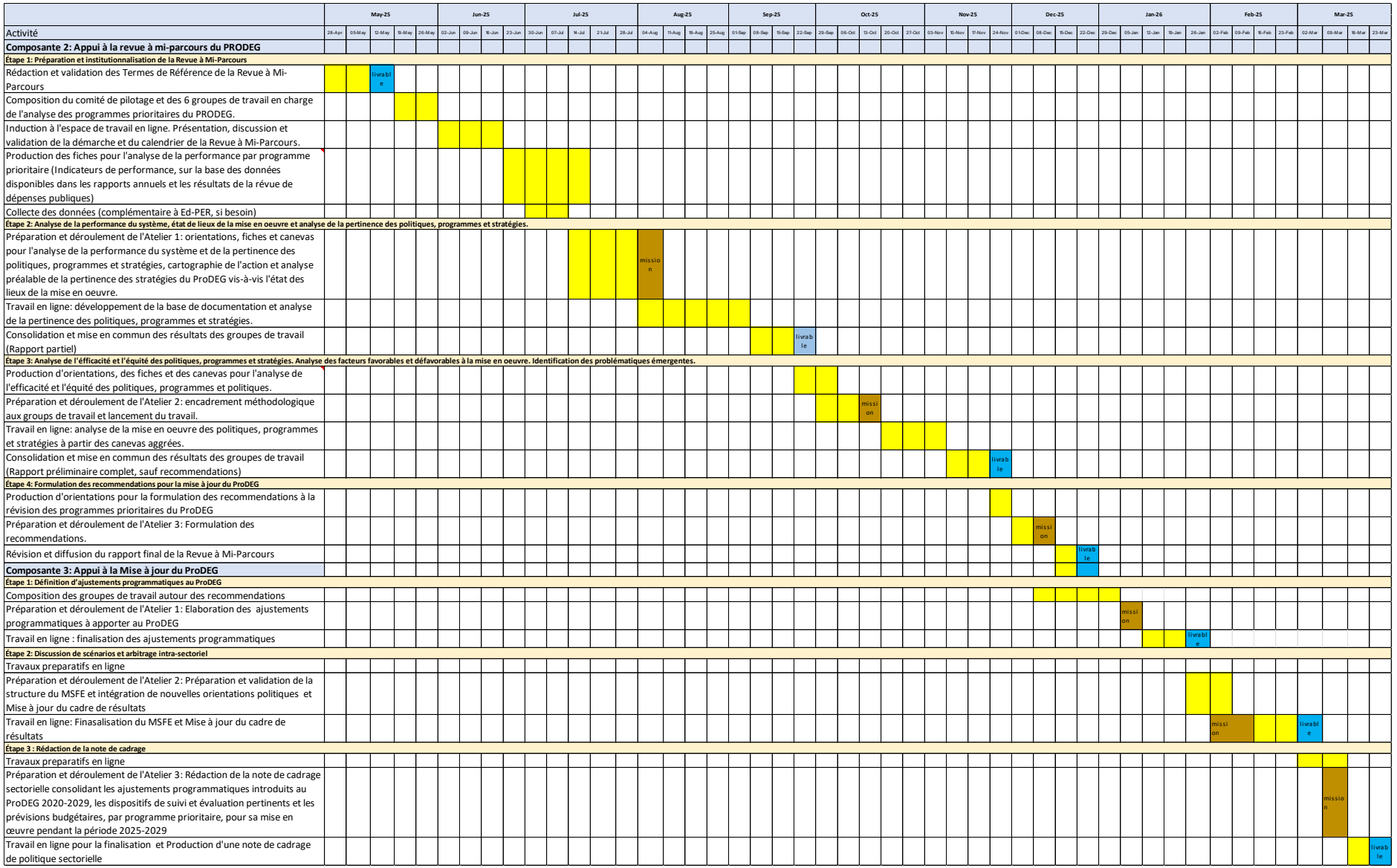
Calendrier indicatif pour l'élaboration de la revue des dépenses publiques

	Jan-25				Feb-25					Mar-25				Apr-25				May-25					Jun-25				
	30-Dec	06-Jan	13-Jan	20-Jan	27-Jan	03-Feb	10-Feb	17-Feb	24-Feb	03-Mar	10-Mar	17-Mar	24-Mar	31-Mar	07-Apr	14-Apr	21-Apr	28-Apr	05-May	12-May	19-May	####	02-Jun	09-Jun	16-Jun	23-Jun	30-Jun
Étape 1: Phase de Préparation																											
Constitution d'une équipe interministérielle pour l'exercise de revue des dépenses publiques																											
Définition du périmètre (thématique et sectoriel) et des objectifs																											
Révue documentaire																											
Collecte de données quantitatives financières et non-financières (SIGE, Evaluations d'apprentissage, etc.)								mission																			
Consultation préliminaires des parties prenantes (MEPUA, METFP, MESUPRES, PTF, Min Finances)																											
Rapport préliminaire d'inception											Livrable : Rapport préliminaire d'inception																
Étape 2: Analyse de données et rédaction du rapport de revue																											
Analyse quantitative et qualitative																											
Engagement des parties prenantes sur les résultats préliminaires et collecte de feedback																											
Rédaction du rapport																		Livrable : rapport préliminaire									
Étape 3: Validation des résultats et co-construction de recommendations																											
conclusions																											
Atelier de co-construction de recommandations																						mission					
Diffusion du rapport auprès de différentes parties prenantes (Min Finances, PTF, etc.)																											
Suivi, finalisation et publication																										Livrable : F	

Official Use Only

Calendrier indicatif pour la revue à mi-parcours et la mise à jour du ProDEG

Official Use Only



Official Use Only